
Cinquième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 27 juin 2023 à 19 h, au Centre des loisirs Montcalm, 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 202

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jonathan Tedeschi	Président (2024)
M. Émile Chartier-Thibault	Vice-président (2025)
Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2025)
M. Bruno Thériault	Trésorier (2025)
Mme Sara Caron-Guay	Administratrice (2024)
Mme Rachel Lévesque	Administratrice (2024)
Mme Maude Rodrigue	Administratrice (2025)

Membre sans droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district Cap-aux-Diamants
----------------------------	---

ABSENCE

M. Benoit Charest	Administrateur coopté (2024)
Mme Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district Montcalm–Saint-Sacrement

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES

Mme Hélène Saint-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M. Sébastien Paquet	Conseiller en urbanisme
M. Maxime Rochette	Conseiller en développement économique

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 17 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 23-05-01 Ouverture de l'assemblée
- 23-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-05-03 Consultation publique et demande d'opinion – 163, chemin Sainte-Foy
- 23-05-04 Suivis et adoption des procès-verbaux d'avril et mai 2023
- 23-05-05 Période d'échange des conseillères municipales
- 23-05-06 Suivis des résolutions et des dossiers du conseil de quartier
- 23-05-07 Période de questions et commentaires du public
- 23-05-08 Période des comités de travail du conseil d'administration
- 23-05-09 Trésorerie
- 23-05-10 Fonctionnement du conseil d'administration
- 23-05-11 Divers
- 23-05-12 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-05-01 Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19 h.

23-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

23-05-03 Consultation publique et demande d'opinion – [163, chemin Sainte-Foy](#)

La consultation publique porte sur le projet de modification réglementaire R.C.A.1V.Q. 489 visant à créer une nouvelle zone 14092Mb à même une partie de la zone 14090Mb afin d'y autoriser un usage résidentiel à tous les étages et de conserver l'usage commercial au rez-de-chaussée pour la zone 14090Mb restante.

La présentation et la documentation relatives au projet de même que le rapport de consultation portant sur les questions et commentaires du public sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne consacrée au projet ([fiche 558](#)).

À la demande du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, le conseil d'administration émet son opinion sur ce projet.

Les trois options possibles sont : A. l'acceptation du projet de modification ; B. le refus de la modification (ou statu quo) ; et C. l'acceptation sous réserve de certaines conditions. Les membres du conseil d'administration peuvent également s'abstenir de prendre position, individuellement ou en bloc.

Après avoir écouté les commentaires des membres de l'assemblée, les membres du conseil d'administration demandent le huis-clos, puis se retirent pour délibérer et formuler leurs commentaires sur la modification du règlement.

RÉSOLUTION 23-05-25

Concernant l'opinion du conseil de quartier relativement au projet de règlement R.C.A.1V.Q. 489 et au projet de construction du 163, chemin Sainte-Foy

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 489 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et permettant la création d'une nouvelle zone 14092Mb à même une partie de la zone 14090Mb autorisant l'usage résidentiel à tous les étages. Le conseil d'administration émet toutefois les réserves suivantes concernant le projet de construction résidentielle et commerciale au 163, chemin Sainte-Foy :

1. La sécurité sur la rue de Candiac où se trouve la sortie du stationnement souterrain est problématique: la visibilité pour les cyclistes est diminuée par une bâtisse qui arrive au bord du trottoir ainsi que pour les conducteurs qui sortent et doivent avancer sur le trottoir pour vérifier que la rue est libre ;
2. L'orientation du stationnement : la rue de Candiac est étroite et ajouter de la circulation pose problème, un sens unique pourrait être envisagé, ce qui améliorerait aussi la sécurité des piétons et donc des futurs résidents de l'édifice ;
3. La piste cyclable adjacente est déjà problématique et mériterait d'être améliorée et clarifiée ;
4. De la verdure supplémentaire améliorerait la qualité du projet et le drainage qui pose déjà problème dans ce secteur ; un dallage ajouré serait intéressant dans cette perspective ;
5. Du logement abordable et favorable à la présence de familles devrait être inclus dans le projet et éventuellement être systématisé par l'adoption d'un règlement municipal à cet égard.

Mme Saint-Pierre remercie les représentants de la Ville ainsi que les personnes qui se sont déplacées pour assister à la consultation publique.

M. Tedeschi rappelle que les personnes intéressées ont encore jusqu'au 4 juillet pour formuler leurs commentaires en ligne sur le projet de modification réglementaire. Le projet est également susceptible d'approbation référendaire selon les [modalités prévues](#).

23-05-04 Suivis et adoption des procès-verbaux d'avril et mai 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 avril 2023.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 mai 2023.

23-05-05 Période d'échange des conseillères municipales

Voitures bruyantes – Mme Coulombe-Leduc rappelle que [l'article 7.1](#) du Règlement sur la paix et le bon ordre (R.V.Q. 1091) interdit depuis janvier 2022 de *produire du bruit perturbateur provenant d'un véhicule routier qui trouble la paix ou la tranquillité publique, tel que le crissement de pneus ou le bruit d'un moteur utilisé à des régimes excessifs.*

Deux opérations policières massives ont eu lieu depuis l'adoption du règlement dans le secteur de la Grande Allée jusqu'au chemin Saint-Louis. Des constats d'infraction et des avertissements ont été émis et des inspections de véhicules ont été réalisées. Une surveillance policière continue d'être exercée régulièrement et plus particulièrement les fins de semaine.

Travaux préparatoires au tramway sur la rue Crémazie – Différentes phases ont déjà été réalisées jusqu'à maintenant dont celle de l'avenue des Érables. Les travaux se poursuivront sur l'avenue de Salaberry.

La [séquence des travaux](#) qui devraient se terminer en novembre est disponible en ligne. Des dépliants seront distribués au fur et à mesure de

l'avancement des travaux pour informer les résidents et les commerçants du secteur visé.



Programme de verdissement et déminéralisation – La Ville a octroyé 7 subventions totalisant 114 290 \$ dans le cadre de l'appel à projets pour des terrains non municipaux ([sommaire décisionnel 30 mai 2023](#)). Dans le quartier, le CPE Passepoil a obtenu une subvention de 7 400 \$.

Parc Karim-Ouellet – Après une [consultation publique](#) qui s'est déroulée du 5 au 23 avril, le changement de nom du parc Lucien-Borne a été accueilli favorablement ([communiqué 14 juin 2023](#)). Pour sa part, le centre communautaire Lucien-Borne, attendant au parc Karim-Ouellet, conserve son nom à la mémoire de M. Lucien Borne qui fut maire de Québec de 1938 à 1953.

Pesticides – L'adoption du règlement sur l'utilisation et la vente de pesticides est prévue cet automne et entrera en vigueur en 2024. Les pesticides à base de glyphosate d'usage domestique seront interdits. Des démarches ont été faites auprès des municipalités environnantes pour qu'elles adoptent une réglementation similaire. L'utilisation cessera sur les parcs fédéraux comme le parc des Braves.

Consultations écrites – Deux consultations sont en cours, l'une sur la [nouvelle politique culturelle](#) qui sera en ligne jusqu'au 10 septembre et l'autre, sur l'élaboration d'une [stratégie en faveur de la biodiversité](#) qui sera en ligne jusqu'au 30 septembre. La Ville souhaite poser sa candidature pour devenir une région biosphère en milieu urbain de l'Unesco ([Radio-Canada, 12 déc. 2022](#)).

Activités estivales – Plusieurs activités et événements sont annoncés pour l'été. [Quatre pages](#) du bulletin Ma Ville y sont consacrées.

Corridor Vélo cité chemin Sainte-Foy – Les travaux d’asphaltage du chemin Sainte-Foy préalables au lien cyclable sont terminés. Un communiqué sera émis prochainement concernant les prochaines étapes de la mise en place du corridor cyclable.

Projets de rues-écoles – Le conseil de quartier de Montcalm et l’école Anne-Hébert ont été parmi les premiers à porter l’idée de rue-école. La Ville a avancé sur le sujet et sondé l’intérêt des écoles à participer à un projet pilote de rues-écoles. Des essais réalisés près de deux écoles ont montré que l’exercice était très exigeant et demandait beaucoup de ressources pour aménager et sécuriser les lieux pour permettre la circulation locale et le passage des autobus scolaires. Le projet pilote prévoit tenir des rues-écoles pendant trois vendredis en septembre prochain. Six écoles ont été invitées à participer. L’école Anne-Hébert n’en fait pas partie. D’une part parce que le transport scolaire et le transport adapté sur l’avenue Brown demandent réflexion et d’autre part parce que le nouveau corridor cyclable entrera en fonction à la prochaine rentrée scolaire. La Ville a donc préféré remettre à une prochaine étape le projet de rue-école de l’école Anne-Hébert.

Questions et commentaires

Corridor Vélo cité – Des personnes s’interrogent sur la sécurité du corridor cyclable compte tenu des débarcadères de l’école et du CPE Sophie qui se trouvent sur le chemin Sainte-Foy. Les périodes d’achalandage seront à peu près les mêmes.

On souligne également une problématique sur le débarcadère de l’avenue Moncton. Les parents qui laissent leurs enfants repartent en faisant un virage en U parce que l’avenue Moncton est bloquée dans deux directions à la hauteur de l’avenue Père-Marquette.

Travaux angle Cartier et René-Lévesque – Les travaux actuels à cet endroit concernent la démolition de la station-service et la décontamination du site. Le terrain appartient maintenant à la Ville et sera le site d’une future station de tramway.

23-05-06 Suivis des résolutions et des dossiers du conseil de quartier

Intersections surélevées (23-03-14, [mars 23](#))

Feux piétons (22-CA-33, [nov. 22](#))

Toits vert ou blanc (23-01-03, [janv. 23](#))

Aucune des trois résolutions n’a encore fait l’objet d’une réponse de la part de la Ville. On souhaiterait avoir une réponse d’ici la prochaine assemblée en septembre.

Retour sur l’opération policière pour les voitures bruyantes – Mme Vallières-Roland a mentionné en mai dernier qu’une opération policière avait eu lieu le 20 mai 2023 sur Grande Allée, entre 18 h et minuit. On est toujours en attente des résultats.

Marquage au sol – Il n’y a pas encore eu de marquage au sol à l’intersection de l’avenue Salaberry et de la rue Lockwell. Mme Coulombe-Leduc suggère d’appeler au 311. C’est peut-être en lien avec les travaux à venir sur la rue Crémazie dont il a été question plus tôt.

23-05-07 Période de questions et commentaires du public

Piste cyclable du boulevard Champlain (phase 3) – Avec photos à l’appui, un citoyen conteste la signalisation qui entrave le parcours cycliste à la hauteur d’un stationnement sur la promenade Samuel-De Champlain. La lumière est toujours rouge pour les cyclistes.

Le problème ne relève pas de la Ville mais du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Avenue de Bougainville – Le citoyen revient sur les informations fournies par l'équipe de la Ville concernant la circulation sur l'avenue. Il voudrait des renseignements supplémentaires sur le fonctionnement du compteur de vitesse utilisé par la Ville.

Mme Saint-Pierre a déjà transmis la présentation du citoyen à l'équipe du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI). Elle va faire une relance. Les questions seront également transmises par le citoyen au 311. Le sujet sera ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée prévue en septembre.

Avenue de Bourlamaque – Depuis le début des travaux sur le site de l'ancien garage Bérubé, c'est le chaos total devant le stationnement du IGA. C'est très dangereux pour les piétons d'autant plus que le lien cyclable passe à proximité.

Végétalisation des stationnements – Un citoyen demande si le conseil de quartier est intéressé à ce que la Ville se dote d'un règlement obligeant les propriétaires de grands stationnements à planter un arbre pour chaque 10 cases de stationnement. On rappelle qu'une résolution en ce sens a déjà été prise par le conseil de quartier demandant à la Ville de mettre de l'avant un programme et un règlement incitatif sur la végétalisation des stationnements extérieurs (22-CA-25, [sept. 2022](#)). La Ville a répondu qu'un programme de verdissement et déminéralisation des terrains non municipaux était déjà en place. Le conseil en a informé les propriétaires de stationnement concernés (22-CA-37, [déc. 22](#))

Dalles endommagées – Un citoyen demande s'il y a un suivi fait par la Ville sur les travaux qu'elle réalise parce que, à certains endroits, les dalles se sont abîmées à la suite du passage répété des autobus. On invite le citoyen à contacter le 311 pour signaler les cas.

311 – Un citoyen a demandé au 311 les dates de collecte d'encombrants fournies lors de précédents appels, mais l'information n'a pu être retracée par les préposés. Le citoyen n'a pu fournir les numéros des requêtes des appels précédents.

Service àVélo – Un citoyen félicite le Réseau de transport de la Capitale pour l'agrandissement du territoire desservi.

Travaux sur l'avenue des Érables – Un citoyen a signalé un problème au 311 et reçu un retour d'appel d'Info chantier. Mais le problème de la bordure de granit non installée correctement en bordure du trottoir a perduré. Une personne mal voyante aurait pu se blesser. La Ville aurait un effort à faire pour mieux protéger ses chantiers et appliquer les principes de son [guide pratique d'accessibilité universelle](#).

Rencontre du 2 avril 2023 avec le Bureau de projet du tramway – Un citoyen demande s'il y aura un compte rendu de la rencontre. Malheureusement, les membres du conseil de quartier présents n'ont pas pris de notes. Le citoyen va lui transmettre les notes qu'il a prises.

Absence de brigadier scolaire – La Ville de Québec a mis en place un système d'avertissement par courriel de l'absence d'un brigadier scolaire. Les parents qui désirent être avisés doivent remplir un formulaire pour chaque école concernée ([Radio-Canada, 23 juin 2023](#)). Le citoyen estime qu'il ne s'agit pas d'une mesure efficace et que la Ville devrait s'assurer qu'un brigadier sera présent.

Service d'urbanisme de la Ville de Québec – Un citoyen donne différents exemples de situations qui à l'évidence ne semblent pas cohérentes. Mme Coulombe-Leduc l'invite à communiquer directement avec elle.

23-05-08 Période des comités de travail du conseil d'administration

- **Communications et Relations avec les citoyens**

Sondage Québec High School – Mme Caron-Guay présente à l'écran les résultats de la consultation citoyenne et sucrée qui a eu lieu le 15 avril 2023 sur le terrain du Quebec High School. Une centaine de personnes étaient présentes et trente d'entre elles ont répondu au sondage préparé par le comité de travail.

Les réponses sont plutôt neutres sauf pour certaines questions ou suggestions. Ainsi, les répondants sont nettement en faveur de préserver l'espace vert et des salles communautaires accessibles à tous et d'ajouter des arbres. Inversement, ils sont réfractaires au retrait d'espaces verts et aux projets privés de construction résidentielle.

Dans l'ensemble, le sondage va dans le même sens que la résolution du conseil de quartier prise en septembre dernier et qui demandait à la Ville de mettre en œuvre les actions nécessaires afin d'acquérir le terrain et le bâtiment de Quebec High School pour y préserver un espace vert et améliorer l'offre de services communautaires dans le quartier (22-CA-26, [sept. 2022](#)).

Vision Montcalm – Le comité a l'intention de mettre à jour la [Vision Montcalm](#) dont la dernière mouture remonte à 2014. Ce sera l'occasion d'actualiser le portrait du quartier, ses enjeux et ses pistes d'action. Le comité de travail se penchera sur ce sujet le mardi 29 août 2023 à 19 h. Le lieu reste à déterminer.

- **Transport**

Projet de rue-école – Comme on le sait, l'école Anne-Hébert n'a pas été retenue dans le cadre du [projet pilote de rues-écoles](#) mené par la Ville. Le comité de travail s'était toutefois penché sur un projet de rue-école pour la rentrée scolaire. Le document qui en a résulté a été transmis au conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert. Il sera également transmis aux conseillères municipales.

Projet de tramway – Des réponses aux différentes questions formulées ont été apportées par le Bureau de projet lors de la rencontre du 2 avril. D'autres réponses ont été transmises par écrit. À la suite de ces échanges, de nouvelles questions ont émergé. Le conseil souhaiterait obtenir une autre rencontre afin d'en discuter.

RÉSOLUTION 23-05-26

Concernant une nouvelle demande d'informations au Bureau de projet du tramway

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration demande à la Ville la venue d'un responsable du Bureau de projet du tramway de Québec afin d'obtenir des réponses à ses nouvelles questions ainsi qu'à celles des citoyens du quartier à propos de l'insertion du tramway dans le quartier de Montcalm. Le conseil souhaiterait que la rencontre soit publique.

- **Environnement**

Mme Lévesque invite les gens intéressés à manifester leur intérêt. Une rencontre du comité est prévue prochainement.

23-05-09 Trésorerie

M. Thériault a fait le tour des tarifs offerts par les conseils de quartier de l'arrondissement pour la rédaction des procès-verbaux. Le tarif est d'environ 115\$. Il propose d'augmenter le tarif actuel de 100 \$ à 115 \$.

RÉSOLUTION 23-05-27

Concernant le tarif pour la rédaction des procès-verbaux en 2023

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2023 au tarif de 115 \$ par procès-verbal. Cette résolution remplace la résolution 21-CA-28 (octobre 2021).

- **Paiement et factures**

RÉSOLUTION 23-05-28

CONSIDÉRANT la résolution 21-CA-28 qui fixe le tarif de rédaction à 100 \$

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 23 mai 2023.

RÉSOLUTION 23-05-29

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-27 qui fixe au 27 juin 2023 le tarif de rédaction à 115 \$

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 115 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 27 juin 2023.

RÉSOLUTION 23-05-30

Concernant l'abonnement à Monmontcalm

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 402,41 \$ pour l'abonnement annuel au media local Monmontcalm.

23-05-10 Fonctionnement du conseil d'administration

- **Consultations publiques à venir**

s.o.

- **Désignation du mandat d'un an pour les administratrices élues**

RÉSOLUTION 23-05-31

Concernant l'attribution d'un mandat d'un an

CONSIDÉRANT QUE trois administratrices ont été élues à l'assemblée générale du 25 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de deux et d'un an n'ont pas été attribués lors de l'assemblée en raison de l'absence d'une candidate ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des administratrices accepte de prendre le mandat d'un an ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que les mandats de deux ans soient attribués à Mme Hélène Paradis et à Mme Maude Rodrigue et que le mandat d'un an soit attribué à Mme Rachel Lévesque.

- **Désignation du responsable des renseignements personnels**

RÉSOLUTION 23-05-32

Concernant la désignation d'une personne responsable des renseignements personnels et de la mise à jour du Registraire des entreprises

CONSIDÉRANT QUE le Registraire des entreprises exige à partir de 2023 des pièces d'identité pour toute modification à une déclaration annuelle ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'informations personnelles qui doivent être protégées ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier autorise, pour l'année 2023, M. Bruno Thériault à recueillir, à transmettre et à assurer la protection des renseignements personnels dans le cadre de la mise à jour de la déclaration du conseil de quartier auprès du Registraire des entreprises du Québec.

- **Correspondance**

Revue Urbanité.

23-05-11 Divers

s.o.

23-05-12 Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 21 h 55.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu en septembre.

M. Jonathan Tedeschi
Président

Mme Hélène Paradis
Secrétaire

ANNEXE

Aide-mémoire – Résolutions courantes (en gris, suivi complété)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-05-26 – Rencontre avec le BPT, juin 23	Ville	Demande pour une rencontre publique d'informations sur l'insertion du tramway dans le quartier de Montcalm.	En attente
23-05-25 – Demande d'opinion, juin 23	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur de l'adoption du règlement R.C.A.1V.Q. 489 autorisant l'usage résidentiel à tous les étages de la nouvelle zone 14092Mb. Des réserves sont émises concernant le projet de construction au 163, chemin Sainte-Foy	En attente
23-04-18 – Demande d'opinion, mai 23	Conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou	En faveur de l'adoption du règlement R.C.A.1V.Q. 479 relatif au stationnement commercial.	Le règlement est entré en vigueur le 27 juin 2023.
23-03-14 – Intersections surélevées, mars 23	Ville	Aménager quinze intersections surélevées sur différentes rues du quartier afin de faciliter la mobilité active	En attente
23-02-08 – Quebec High School, consultation, fév. 23	Groupe citoyen	Engagement financier de 500 \$ pour la tenue d'un événement sur l'avenir du terrain et du bâtiment	L'événement s'est tenu le samedi 15 avril 23 (résolution de paiement 23-04-23, mai 23).
23-02-07 – Avenue Cartier, piétonnisation 2023, fév. 23	Ville	Reconduire en 2023 la piétonnisation de l'avenue Cartier	L'avenue sera piétonne le dimanche seulement, mai 23 .
23-02-06 – École Anne Hébert, table locale de sécurité, fév. 23	Ville	Mettre en place une Table locale de sécurité routière et établir un plan d'action triennal	En attente
23-01-03 – Toits vert ou pâle, janv. 23	Ville	Modification au règlement (R.V.Q. 1400) pour exiger des toits vert ou blanc et programme de subvention	En attente
23-01-02 – École Anne-Hébert – vitesse, janv. 23	Ville	Surveillance policière et indicateur de vitesse	En attente
23-01-01 – École Anne-Hébert, rue-école et trottoir élargi, janv. 23	Ville	Projet-pilote de rue-école, trottoir plus large, plantation d'arbres sur l'avenue Brown et radars photos	En attente
22-CA-37 – Verdissement des stationnements – Lettres, déc. 22	Conseil d'administration	Lettre aux propriétaires et conseils de quartier.	Lettres transmises fin janvier 2023 aux propriétaires et aux conseils de quartier. Aucune réponse à ce jour, mai 23 .
22-CA-33 - Feux piétons, nov. 22	Ville	Rencontre sur la gestion et l'amélioration des feux piétons.	En attente
22-CA-29 – Projet sécurité routière 2023, oct. 22	Ville	Subvention pour un projet en partenariat avec le conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert.	Demande en nov. 22. Réponse en avril 23. Subvention reçue de 2 000 \$, mai 23 .
22-CA-28 - Rue Dumont, piste cyclable, oct. 22	Ville	Sécuriser par un marquage au sol, un feu clignotant et une interdiction de stationner au passage cyclo-piéton.	28 fév., Réponse : la phase 2 est prévue dans quelques années. Une rencontre à la Ville est prévue le 31 mars 23.
22-CA-27 – École Anne-Hébert – sécurité routière, oct. 22	École Anne-Hébert et CPE la Croisée	Évaluation de l'intérêt pour un projet structurant de sécurité routière	En attente
22-CA-26 – Quebec High School, sept. 2022	Ville	Acquisition du terrain et du bâtiment pour espace vert et services communautaires	En attente
22-CA-24 - Rue Jeanne d'Arc, Inondations sept. 22	Ville	Solution aux problèmes de refoulement à l'intersection des rues Jeanne d'Arc et Désy.	Plusieurs équipes sont sur le dossier et ont fait un suivi auprès du citoyen (nov. 22).

22-CA-18 – Quebec High School, juin 22	CSCQ	Demande de rencontre.	
22-CA-04 – Stations signature, fév. 2022	Ville	Apparence et signature pour les trois stations de tramway du quartier.	En attente

Légende : BPT Bureau de projet du tramway; CSCQ Commission scolaire Central Québec

Projet résidentiel et commercial au 163, chemin Sainte-Foy

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14090Mb, R.C.A.1V.Q. 489 (163, chemin Sainte-Foy, quartier de Montcalm, district électoral du Cap-aux-Diamants)

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Montcalm

Date et heure

Le 27 juin 2023, à 19 h 00

Lieu

Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salle 202

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
5. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Période de questions et commentaires du public.
7. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
8. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Les deux lots concernés par la modification réglementaire donnent accès sur le chemin Sainte-Foy, la rue de Candiac et la rue Dumont. Ils sont situés dans la zone 14090Mb.

Description du projet et principales modifications

Des modifications réglementaires sont proposées concernant le nouveau projet résidentiel et commercial qui sera situé au 163, chemin Sainte-Foy.

La réglementation actuelle prévoit que le rez-de-chaussée doit être occupé par un commerce. Les modifications proposées suggèrent de limiter cette obligation au chemin Sainte-Foy et à l'avenue Cartier. Ainsi, l'usage résidentiel sera permis à tous les étages dans la nouvelle zone.

Globalement, les modifications réglementaires proposées prévoient :

- La création d'une nouvelle zone
- Le retrait de l'obligation d'opérer un commerce au rez-de-chaussée sur la rue Dumont
- Les bâtiments résidentiels sur la rue Dumont deviennent conformes

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=558>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier

Hélène Paradis, secrétaire

Maude Rodrigue

Rachel Lévesque

Sara Caron-Guay

Jonathan Tedeschi, président

Bruno Thériault, trésorier

Émile Chartier-Thibault, vice-président

Conseillère municipale

Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale, district électoral du Cap-aux-Diamants

Personnes-ressources

Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Division de la Gestion territoriale

Animation de la rencontre

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

24 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 17 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Montcalm recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14090Mb, R.C.A.1V.Q. 489 (163, chemin Sainte-Foy, quartier de Montcalm, district électoral du Cap-aux-Diamants), mais émet des réserves concernant les aspects suivants du projet:

1. La sécurité sur la rue Candiac où se trouve la sortie du stationnement sous-terrain est problématique: la visibilité pour les cyclistes est diminuée par une bâtisse qui arrive au bord du trottoir ainsi que pour les conducteurs qui sortent et doivent avancer sur le trottoir pour vérifier que la rue est libre;
2. L'orientation du stationnement: la rue Candiac est étroite et ajouter de la circulation pose problème, un sens unique pourrait être envisagé, ce qui améliorerait aussi la sécurité des piétons et donc des futurs habitants de l'édifice;
3. La piste cyclable adjacente est déjà problématique et mériterait d'être améliorée et clarifiée;

4. De la verdure supplémentaire améliorerait la qualité du projet et le drainage qui pose déjà un problème dans ce secteur; un dallage ajouré serait intéressant dans cette perspective;
5. Du logement abordable et favorable à la présence de familles devraient être inclus dans le projet et éventuellement être systématisé par l'adoption d'un règlement municipal à cet égard.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	7	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public

- **Citoyen/citoyenne 1** : Combien de cases de stationnement sont prévues dans le cadre du projet?
Réponse de la Ville : 11 cases de stationnement sont prévues dans le cadre du projet de 19 logements.
- **Citoyen/citoyenne 1** : La demande en stationnement est déjà saturée dans le secteur et le nombre de vignettes accordées par la Ville ne semble pas correspondre au nombre de stationnements disponibles. Par ailleurs, le télétravail fait augmenter la demande et avec l'arrivée de travailleurs pour le chantier, la demande en stationnement accroîtra également.
Réponse de la Ville : Le secteur est bien desservi par le transport en commun. Le ratio exigé est de 0,5 case de stationnement et le requérant compte en offrir davantage avec un ratio de 0.6 case de stationnement par logement.

- **Citoyen/citoyenne 2** : Mentionnant être un jeune professionnel se déplaçant sans auto, trouve « génial » de planifier davantage de logements avec moins de stationnements. Demande si le stationnement prévu sera à 100 % aménagé en cases sous-terraines?
Réponse de la Ville : *Oui, les cases de stationnement qui seront aménagées le seront à 100% en sous-terrain.*
- **Citoyen/citoyenne 3** : À quel endroit seront situées l'entrée et la sortie du stationnement aménagé en sous-terrain ?
Réponse de la Ville : *Sur la rue de Candiac.*
- **Citoyen/citoyenne 3** : Quelle est la hauteur maximale autorisée sur la rue Dumont?
Réponse de la Ville : *La hauteur maximale permise sur la rue Dumont est de 13 mètres et le nombre maximal d'étages est de 4.*
- **Citoyen/citoyenne 4** : Comme l'usage commercial apparaît peu propice pour la rue Dumont, la sortie d'un stationnement aménagé en sous-terrain est également inapproprié. La rue de Candiac est considérée comme étant relativement étroite. Quelle est la hauteur actuellement autorisée pour les bâtiments sur la rue Dumont?
Réponse de la Ville : *La hauteur du projet respecte la limite maximale autorisée par la réglementation d'urbaniste. Par ailleurs, une hauteur maximale de 13 mètres permet de construire un 4^e étage.*
- **Citoyen/citoyenne 4** : À partir de quel moment la Ville a autorisé la construction d'un quatrième étage dans le secteur?
Réponse de la Ville : *Normalement ces règlements datent de 2009, mais cela reste à vérifier. Auparavant, la Ville référait au nombre d'étages autorisés, maintenant, ce n'est pas le nombre d'étages, mais plutôt la hauteur des bâtiments qui sert de référence.*
- **Citoyen/citoyenne 4** : Plus la hauteur des bâtiments est élevée, plus il y a des enjeux de vents dans le quartier.
- **Citoyen/citoyenne 5** : Comprend que les 4 étages liés au projet sont répartis sur une hauteur de 13 mètres et demande pourquoi ne pas aménager l'entrée et la sortie du stationnement sous-terrain sur le chemin Sainte-Foy? Enfin, comprend que l'aménagement de l'entrée et de la sortie du stationnement est finalement à la discrétion du promoteur.
Réponse de la Ville : *Le promoteur a proposé l'aménagement de l'entrée et de la sortie du stationnement en sous-terrain par la rue de Candiac. Cependant, la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) pourrait intervenir sur l'aspect visuel du projet. D'autre part, elle pourrait avoir une influence sur le choix de l'endroit où seront aménagées la sortie et l'entrée du stationnement. Il est également précisé qu'au niveau réglementaire, rien n'est exigé en ce qui concerne l'aménagement des entrées et des sorties. En conclusion, on ne parle pas*

d'aménager l'entrée et la sortie de stationnement sur la rue Dumont puisque celle-ci est considérée comme étant une petite rue résidentielle.

- **Citoyen/citoyenne 5** : Comprend qu'il s'agit d'un projet de logements locatifs et non d'un projet de condominiums.

***Réponse de la Ville** : Le projet prévu est un projet locatif, toutefois il est important de préciser que la Ville ne gère pas cette question.*

- **Citoyen/citoyenne 6** : Est-ce qu'il existe un règlement obligeant le promoteur à développer des projets de logements locatifs abordables?

***Réponse de la Ville** : La Ville ne détient pas de pouvoir légal lui permettant de gérer la question du prix des logements. Le rôle de la Ville est de s'assurer qu'il y a conformité des projets en fonction des exigences applicables dans le quartier. Enfin, le pouvoir de la Ville découle de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

- **Citoyen/citoyenne 7** : Demande si le zonage qui est applicable à l'intersection de l'avenue Cartier est un usage résidentiel ou un usage commercial.

***Réponse de la Ville** : Il n'y aura pas d'obligation à cette intersection.*

- **Citoyen/citoyenne 7** : En début de présentation, il a été mentionné que le conseil d'arrondissement avait adopté le projet de modification réglementaire. Demande une clarification quant à la raison pour laquelle le projet semble déjà approuvé.

***Réponse de la Ville** : Le cheminement d'un projet est constitué de plusieurs étapes et le conseil d'arrondissement a déjà approuvé le projet de modification réglementaire. Enfin, pour lancer une démarche, il faut faire une première adoption.*

- **Citoyen/citoyenne 7** : Dit saisir qu'il n'y a pas de modification réglementaire relative au stationnement. Cependant la question des stationnements pourrait-elle éventuellement venir en consultation publique?

***Réponse de la Ville** : La Ville est présentement en réflexion sur cette question et la question du ratio de vignettes fait également partie de la réflexion.*

- **Citoyen/citoyenne 8** : Résidant sur la rue Dumont, dit constater que le projet sera localisé juste en face de chez lui. La portion de rue localisée aux intersections de la rue de Candiac et de l'avenue de Bourlamaque vont-elles être aménagées en sens unique comme c'est le cas pour la partie située entre l'avenue Cartier et la rue de Candiac? Par ailleurs, dit que sa propriété est la seule à posséder un stationnement dans cette rue et qu'il arrive que des manœuvres d'entrées et de sortie de son

stationnement soient problématiques. Également, soulève le fait que la piste cyclable y est très dangereuse compte tenu du fait que la rue de Candiac s'avère une voie de contournement. Par ailleurs, plusieurs automobilistes utilisent cette rue afin d'éviter le passage à un feu de circulation. Est-ce que des mesures de signalisation sont prévues?

Réponse de la Ville : *Il n'y a pas de modifications de prévues en lien avec ce projet, mais la proposition sera notée.*

- **Citoyen/citoyenne 8 :** S'inquiète de la dangerosité de la circulation à vélo dans le secteur.

Réponse de la Ville : *La question dépasse le cadre de la modification réglementaire actuellement soumise à la consultation et nous n'avons pas de réponse.*

- **Citoyen/citoyenne 9 :** Un résidant de la rue Dumont mentionne qu'il est heureux d'apprendre que sa propriété va devenir conforme au zonage. Également, il précise être en accord avec le fait de ne pas autoriser la présence de commerces dans la zone. Il demande pourquoi la modification réglementaire s'applique uniquement à la portion située entre la rue de Candiac et de l'avenue Cartier.

Réponse de la Ville : *Il n'y avait pas d'enjeu et nous avons regardé à l'est et à l'ouest. Également, il s'agit du seul endroit où il avait un espace résidentiel. Par ailleurs, un peu plus loin on y retrouve des ruelles.*

- **Citoyen/citoyenne 9 :** Il s'agit pourtant d'une même réglementation de la Ville. Alors pourquoi ne pas changer la réglementation pour la zone qui est située vers l'ouest c'est-à-dire pour l'Îlot Bérubé.

Réponse de la Ville : *L'Îlot Bérubé a déjà fait l'objet d'une autre modification réglementaire. Dans ce cas, il n'y avait pas vraiment d'enjeux puisque des cases de stationnement donnant vers l'arrière permettait d'autoriser l'usage commercial au rez-de-chaussée. Comme le stationnement était lié à un usage commercial, il n'y avait pas d'enjeux.*

- **Citoyen/citoyenne 1:** Quelle est la marge de recul latérale prévue sur la rue de Candiac?

Réponse de la Ville : *Les marges de recul latérales sont déterminées par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).*

- **Citoyen/citoyenne 3 :** Craint que les piétons ne soient pas visibles lors de la sortie du stationnement des véhicules. Dans ce cas-ci, l'inquiétude est que le stationnement sous terrain dont la sortie arrive directement sur le trottoir soit

problématique pour le piéton. À titre d'exemple, il y a un édifice construit au coin de la rue de L'Aqueduc et de la rue Franklin qui bloque la vue des personnes qui veulent sortir de la rue Franklin.

Réponse de la Ville : *Les règles prescrites au niveau du transport assurent la visibilité des piétons.*

- **Citoyen/citoyenne 3 :** Cite l'exemple de la sortie du bâtiment qui est située au coin de la rue Dumont et de l'avenue Cartier où le trottoir est abaissé de façon considérable et où les pentes sont importantes pour les piétons. Cet aménagement représente un enjeu majeur. En conclusion, il soulève une grande préoccupation lors la sortie des véhicules du stationnement sous-terrain et de la sécurité des piétons.

Réponse de la Ville : *Il ne s'agit pas d'une porte qui ouvre sur le trottoir pour la sortie des véhicules du stationnement.*

- **Citoyen/citoyenne 10 :** Est-ce que l'entrée et la sortie du stationnement seront aménagées au même endroit? Si l'entrée et la sortie sont aménagées sur la rue De Candiac cela vient doubler le problème. Un tel aménagement sur une si petite rue est difficilement imaginable.

Réponse de la Ville : *Il s'agit d'un aménagement avec un feu rouge permettant d'alterner l'entrée et la sortie de véhicules..*

- **Citoyen/citoyenne 11 :** Un stationnement semble déjà aménagé à l'endroit prévu.

- **Citoyen/citoyenne 4 :** Le projet du promoteur semble respecter le règlement, donc cela veut dire qu'il est autorisé et conforme?

Réponse de la Ville : *Le projet respecte en tout point la réglementation d'urbanisme à l'exception d'un seul point, celui du rez-de-chaussée commercial sur la rue Dumont. Enfin, tout le reste est conforme.*

- **Citoyen/citoyenne 4 :** Demande si c'est bien la couleur noire qui est présente sur la photo du projet qui apparaît dans la présentation.

Réponse de la Ville : *C'est à titre indicatif seulement et la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) va avoir son mot à dire sur l'architecture fine. Donc, il se pourrait que ce ne soit pas les mêmes couleurs que celle de la photo de la présentation.*

- **Citoyen/citoyenne 4 :** L'exemple d'une autre demande adressée à la Ville par la copropriété d'un immeuble à condos est cité. Il est mentionné que la copropriété dont il est question s'est vu refuser par la CUCQ une demande de redécoupage de

corniche avec la couleur noire. Propose que la Ville soit plus cohérente dans ses analyses et ses décisions en lien avec les projets Le requérant devra-t-il conserver la partie existante de l'immeuble qui loge un salon de coiffure.

Réponse de la Ville : *Le bâtiment existant a un certain cachet patrimonial et cette partie devra être conservée.*

- **Citoyen/citoyenne 12:** Souhaite valider que la hauteur maximale des bâtiments est bien 13 mètres entre la rue de Candiac, la rue Dumont et le chemin Sainte-Foy. Du côté de l'Îlot Bérubé, est-ce- que la hauteur maximale est plus élevée que 13 mètres?

Réponse de la Ville : *La hauteur prescrite est plus que 13 mètres à la hauteur de l'Îlot Bérubé. Peut-être à 15 ou 16 mètres, mais nous n'avons pas le chiffre exact. Pour le projet de l'Îlot Bérubé, la hauteur maximale avait été rehaussée et la Ville avait été en consultation.*

- **Citoyen/citoyenne 1:** Donnez un exemple de la désignation d'une « sur hauteur » et dit ne pas toujours comprendre pourquoi employer ce terme.

Réponse de la Ville : *C'est un principe qui s'applique en architecture et il s'agit d'un étage en recul.*

Réponse de la Ville : *Le Ville veut interdire l'hébergement à long terme puisque ça devient de l'hébergement commercial. Par ailleurs, l'usage C10 Établissement d'hébergement touristique général est considéré comme de l'hébergement commercial et il est proposé de retirer cet usage. Dans la résidence principale, il est possible de faire de la location pour une période maximale de 90 jours par année. 3 fois 31 jours maximum par année. Enfin, pour la location d'une résidence à l'année, il faut que soit autorisé l'usage C10.*

- **Citoyen/citoyenne 1 :** Il faut repenser à la question du sens unique sur la rue Dumont.

Questions et commentaires des administrateurs

- **Administrateur/administratrice 1** : Est-ce que l'ajout va se rendre au trottoir?
Réponse de la Ville : Le bâtiment se rend au trottoir, mais la CUCQ peut faire des demandes.
- **Administrateur/administratrice 2** : Est-ce possible de proposer au promoteur l'ajout d'un maximum de verdure pour ses plans d'aménagement? Enfin, est-ce que la verdure est un élément qui peut être bonifié dans les exigences de la Ville vis-à-vis du promoteur?
Réponse de la Ville : Cela fait partie des éléments qui sont analysés par exemple, la descente vers le stationnement ou l'aménagement d'espaces pour les bacs de matières résiduelles. Il faut préserver la vision de chaque côté.
- **Administrateur/administratrice 2** : Est-ce que le promoteur a prévu des espaces pour le stationnement de vélos? Également, est-ce que les aménagements intérieurs prévoient des espaces pour ranger les vélos des locataires?
Réponse de la Ville : La Ville n'a pas cette information, mais habituellement ces aménagements sont demandés. Cette information pourra être précisée ultérieurement.
- **Administrateur/administratrice 2** : En lien avec la présence de vents observée dans le quartier, est-ce qu'il existe des solutions en matière d'urbanisme permettant de limiter ce type d'enjeu lors de la construction de bâtiments d'une hauteur maximale? Enfin, il est souligné que les vents sont de plus en plus fréquents dans le quartier.
Réponse de la Ville : Sur la rue Dumont, le zonage s'arrête à trois étages avec un retrait afin de limiter au maximum les enjeux liés au vent. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de vents dans le quartier. La CUCQ est notamment sensible à vouloir limiter la présence de vents même si ça ne représente pas un critère.
- **Administrateur/administratrice 1** : Comprend que la Ville n'a pas de contrôle en matière de zonage pour exiger la création de logements sociaux chez les promoteurs. Toutefois, existe-t-il dans les règlements, un seuil attendu pour la création de logements sociaux ou la création de logements de grande dimension et destinés aux familles?
Réponse de la Ville : Des programmes existent en matière de logement social et certains peuvent contribuer à réduire les coûts des logements en demeurant un peu en dessous des prix du marché. Pour ce qui est des grands logements, ce serait à vérifier, mais il est possible de confirmer que le projet dont il est question serait composé de 12 logements de grandeur 3 ½, de 5 logements de grandeur 4 ½ et de 2 logements de grandeur 5 ½. Par ailleurs, certaines Villes comme Montréal ont développé un zonage d'inclusion.
- **Administrateur/administratrice 1** : Recommande à la Ville de Québec de développer un zonage d'inclusion à l'exemple de la Ville de Montréal. Par ailleurs, vu le passage des vélos dans cette zone, est-ce possible de reculer le bâtiment par rapport à l'emplacement

du trottoir afin de permettre au cycliste qui arrive à l'intersection, puisse voir les véhicules arrivant dans la voie perpendiculaire? L'exercice permettrait de rendre également plus sécuritaire la sortie des voitures.

Réponse de la Ville : *Une des préoccupations de la CUCQ est notamment de respecter la trame bâtie du quartier.*

- **Administrateur/administratrice 3 :** Il est demandé que les administrateurs du conseil de quartier se retirent à huis clos afin de discuter des enjeux.
- **Administrateur/administratrice 4 :** Est-ce que nous pouvons conclure que dans le cas où il n'y aurait pas de commerces au rez-de-chaussée, il pourrait y avoir un usage commercial à l'étage?
Réponse de la Ville : *L'usage C2 –Vente au détail et services va demeurer et les autres usages seront pour la plupart tous retirés. La différence est que la Ville ne veut plus obliger cet usage.*
- **Administrateur/administratrice 4 :** Se dit en accord avec les différents retraits d'usages proposés notamment pour une question de disponibilité de stationnement. Par ailleurs, la rue de Candiac est une rue à double sens et est particulièrement étroite. Enfin, il serait intéressant de revoir l'orientation des rues et d'appliquer le retrait d'usage sur l'entièreté de la rue Dumont. En conclusion, pourquoi vouloir arrêter au coin de la rue de Candiac et de l'avenue Cartier et ne pas prolonger jusqu'à la rue de Salaberry.

Nombre d'interventions

38 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

Le 4 juillet 2023

Rédigé par

Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Jonathan Tedeschi, président du conseil de Montcalm